

## FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

## COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME (57)

## CHAMPIONNATS 57 (J/E/S) / ZONE ALSACE

Salle d'athlétisme « L'Anneau » à METZ (rue du Wurtemberg - Haut de Blémont - 57070 Metz)

# Dimanche 16 janvier 2022

PROGRAMME H et F : 60 m - 60 m Haies -200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m marche F - 5000 m marche H - Hauteur - Longueur - Triple-Saut - Perche - Poids

9 H 00: Formation du Jury - ouverture de la chambre d'appel.

HORAIRES	COURSES	HAUTEUR	LONGUEUR (COTE DEPART)	TRIPLE SAUT (COTE ARRIVEE)	PERCHE	POIDS
9 H 45	3000 m MARCHE CJESMa F 5000 m MARCHE CJESMa H					
10 H 00			JESMa H	CJESMa F	CJESMa F	CA H
11 H 00	60 m Haies CJESMa F - Séries	CJESM a F				
11 H 20	60 m Haies CJESMa H - Séries					JESMa H
11 H 50	60 m CJESMa F - Séries		CAH			
12 H 00				CJESMa H		
12 H 30	60 m CJESMa H - Séries					
14 H 00	60 m Haies CJESMa F - Finales				CJESMa H	CA F
14 H 10	60 m Haies CJESMa H - Finales					
14 H 30	60 m CJESMa F - Finales	CJESMa H	CAF			
14 H 45	60 m CJESMa H - Finales					
15 H 05	800 m JESMa F		JESMa F **			
15 H 20	800 m JESMa H		(JURY TS)			JESMa F
15 H 40	1500 m JESMa F		***************************************	<u> </u>		
15 H 55	1500 m JESMa H					
16 H 10	200 m CJESMa F					
16 H 50	200 m CJESMa H					•
17 H 50	400 m JESMa F					
18 H 10	400 m JESMa H					

# **Buvette et restauration sur place**

→ La salle sera réglementée en fonction des contraintes sanitaires imposées au moment de la compétition

## **Engagements**

Les demandes d'engagement devront être faites sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagés. La compétition sera mise en ligne début janvier et close le 12 janvier 2022 à 23 heures 59. *Aucune inscription sur place.* 

- → Une priorité sera donnée aux athlètes alsaciens.
- → Droits d'inscription pour les athlètes hors Ligue Large : 10€ (à régler sur place lors de la première confirmation d'inscription.)

#### Minima: obligatoire

athlètes <b>Mosellan</b>	athlètes hors Moselle		
Cadets mosellans : R6	Cadets: R6 et Juniors: R4		
Juniors et + : sans minima	Espoirs et + : R2		

Les masters (une seule catégorie) participent dans les mêmes épreuves et les mêmes conditions que les séniors sauf pour le poids (3 essais).

## **Confirmation de participation**

- → Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation à la chambre d'appel au moins 45 mn avant le début des épreuves. Les athlètes non confirmés ne pourront participer à l'épreuve concernée.
- → Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne se présentent pas à l'épreuve ou ceux qui, après qualification, ne se présentent pas à la finale seront exclus de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition.

#### Déroulement des épreuves

- → 60 m : composition des séries hétérogènes, couloirs aléatoires. Finales A − B et C de niveaux hommes et femmes dont au moins 6 mosellans
- → 60 m haies : une finale par hauteur de haies
- $\rightarrow$  200 m 400 m 800 m et 1500 m : finale de niveau
- → 200 m et 400 m : utilisation des 6 couloirs
- → Finale des concours (poids longueur triple-saut) : les 12 meilleurs toutes catégories confondues

#### Note: Pointes de 6 mm maxi

- → Chronométrage électrique.
- → Les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes présents.

### Titres décernés

Le titre de champion de Moselle sera décerné au meilleur mosellan de chaque catégorie pour chaque épreuve inscrite au programme.

#### <u>Jury</u>

Présence obligatoire d'un officiel par tranche entamée de 5 athlètes pour la Moselle et 1 officiel par tranche entamée de 10 athlètes pour les autres départements.

L'inscription des officiels est à faire, avant le 12 janvier 2022, sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagé(e)s

#### Consignes d'utilisation de la salle à respecter impérativement

- → Les athlètes sont priés de ne chausser les pointes (6mm maxi) que dans l'enceinte réservée à la compétition (interdiction formelle dans l'entrée, les couloirs, les sanitaires, les vestiaires et les tribunes)
- → Les officiels et entraîneurs doivent être chaussés de chaussures de sport propres (chaussures de ville interdites)
- → L'accès à l'enceinte réservée à la compétition n'est autorisé qu'aux personnes concernées (athlètes, officiels, entraîneurs).
- → Veiller à la propreté des lieux